

JURIS-MONT-BLANC

CABINET  AVOCATS

BARREAU DE BONNEVILLE

21, Avenue de la Libération - 74300 CLUSES
Tél. : 04.50.96.15.74 – jurismontblanc@jurismontblanc.com

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
EN 1 SEUL LOT**

**De biens et droits immobiliers sur la Commune de
VOUGY (74130) consistant en une parcelle cadastrée
section A, n°1137, sise 84 Allée des Saules, avec la
maison d'habitation y édifiée sur 3 niveaux**

Fixée au **jeudi 20/5/2021 à 14h00**, à l'audience de vente de
Madame le Juge de L'Exécution, chargée des Saisies Immobilières
près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130),
Palais de Justice, 18, Quai du Parquet

A la requête de la SELARL Me Luc GOMIS, Mandataire Judi-
ciaire, dont le siège est sis 5 Rue François Morel 74200 THONON LES
BAINS, agissant en sa qualité de liquidateur judiciaire de **Monsieur
Nicola CASALINUOVO**, à ce désignée par jugement du Tribunal de
Commerce d'ANNECY du 29/3/2016, ayant pour Avocat constitué
la SELARL JURIS MONT BLANC, agissant par Me Christelle ABAD-
PERNOLLET, sa cogérante.

DESIGNATION DES BIENS :

Une parcelle cadastrée Commune de VOUGY (74130), Section A
n°1137, d'une contenance de 1147 m², sise 84 Allée des Saules, **avec
la maison d'habitation y édifiée**, comportant 3 niveaux, à savoir :

- au sous-sol, un garage, une chaufferie, une grande pièce annexe,
un cellier, une cave et un WC,
- au rez-de-chaussée, un hall, un WC, une buanderie, une cuisine,
un séjour, un local rangement, une chambre et une terrasse,
- au 1er étage, un salon mezzanine, un balcon, trois chambres, une
salle de bains, un WC,

Le tout d'une surface habitable d'environ 196 m².

Le tout décrit dans le PV descriptif dressé par la SAS SAGE,
Huissier de Justice, le 3/11/2020 annexé au cahier des conditions
de la vente, déposé le 25/1/2021 au secrétariat-greffe du Juge de
l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire
de BONNEVILLE (74) sous le n°21/00097, où chacun peut en prendre
connaissance.

VISITE : Le vendredi 30/4/2021 de 11h à 12h par le Ministère de la
SAS SAGE et Associés, Huissier

**MISES A PRIX : 300.000 €
(trois cent mille Euros)
avec faculté de baisse de la moitié,
puis du quart en cas de désertion d'enchères**

OCCUPATION : Il résulte du PV descriptif établi le 3/11/2020 que le
bien est libre de toute occupation.

ENCHERES : En conformité de l'article R322-40 du Code des Pro-
cédures Civile d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que
par le Ministère d'un Avocat au Barreau de BONNEVILLE.

RENSEIGNEMENTS :

1 – Au Greffe du service des saisies-immobilières du Tribunal Judi-
ciaire de BONNEVILLE (Tél. : 04.50.25.48.00)

2 – Sur le Site du Cabinet de la SELARL JURIS MONT BLANC,
Avocat poursuivant (<https://www.jurismontblanc.com>) – Tél. :
04.50.96.15.74

Fait et rédigé à CLUSES, le 30 mars 2021
Pour la SELARL JURIS MONT BLANC, Me C. ABAD-PERNOLLET

ECO 74 ???? 02/04/21